FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - Français

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit Sequenase™ Version 2.0 Reaction Buffer, 5X; part

of 'Sequenase Version 2.0 T7 DNA Polymerase

(E.C.2.7.7.7), 200 units'

Numéro de catalogue E70775Y

Composant Nombre 70702

Type de produit Liquide.

Identification de la société/entreprise

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd Numéro de téléphone d'appel d'urgence
Amersham Place

Little Chalfont Swedish Poisons Information Centre:

Buckinghamshire HP7 9NA +46 (0)8 331 231

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH 01 69 35 67 00

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay

F-91898 Orsay Cedex

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Préparation

Nom des composants

Numéro CAS

Numéro CAS

Numéro CE

Classification

1185-53-1

214-684-5

Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation

Fransporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.



Référence 25003942-2

Date de validation 1 Septembre 2009



Page 1 de 5

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter

un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux

Kincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables

Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

√augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

In présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Kucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Stockage

personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé

Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Non disponible.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales.



Référence

Page 2 de 5

25003942-2

Date de validation 1 Septembre 2009



Protection respiratoire 🗗 orter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air,

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection

respiratoire retenu.

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, Protection des mains

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le

préconise.

Protection des yeux Viliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées

ou aux poussières.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser Protection de la peau

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil

automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

<u>Informations générales</u>

Aspect

État physique Liquide. Incolore. Couleur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion. Propriétés d'explosivité Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité Le produit est stable. Matières à éviter Kucune donnée spécifique.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves Inhalation

d'une exposition peuvent être différés.

Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Kucun effet important ou danger critique connu. Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la reproduction Kucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Kucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité

Signes/symptômes de surexposition

Kucune donnée spécifique. Inhalation Kucune donnée spécifique. Ingestion Kucune donnée spécifique. Peau Aucune donnée spécifique. Yeux

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : peau, yeux, estomac.



Référence 25003942-2

Date de validation 1 Septembre 2009



Page 3 de 5

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Conclusion/Résumé Mon disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Mest recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

<u>Informations</u> <u>réglementaires</u>	Numéro ONU Nom d'expédition	<u>Classe</u>	<u>Groupe</u> <u>d'emballage</u>	<u>Étiquette</u>	<u>Autres informations</u>
Classe ADR/RID	Non - réglementé.		-		-
Classe IMDG	Not regulated		-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated		-		-

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit Applications industrielles.

Inventaire d'Europe Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement supplémentaire

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Surveillance médicale renforcée Krrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

Texte complet des phrases R citées R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Xi - Irritant

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

<u>Historique</u>

Date d'impression01 Septembre 2009Date de la précédente édition19 Juillet 2006

Date d'édition01 Septembre 2009Version3

Avis au lecteur



Référence 25003942-2

Date de validation 1 Septembre 2009



Page 4 de 5

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25003942-2

